

rentabilité de centaines d'autres et consacrer à cette opération beaucoup de temps et d'argent.

Deuxièmement, il me semble que si nous décourageons l'investissement de capitaux dans l'exploitation et la mise en valeur des mines au Canada, ceux-ci ne vont pas pour autant être automatiquement investis dans les secteurs de la fabrication ou des services. Bien au contraire, nous découragerons les investisseurs étrangers et ces capitaux, plus les capitaux canadiens qui auraient pu être consacrés à la mise en valeur de ressources, seront tout simplement investis ailleurs, là où les conditions sont plus favorables que chez nous. Ce n'est donc pas en décourageant l'exploration et la mise en valeur de ressources minières que nous allons aider les autres secteurs. Cela ne pourrait que nous nuire.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, l'industrie minière, loin de gêner les secteurs de la fabrication et des services, présente des avantages bien clairs. Le Canada est le premier producteur de matériel et de machines servant à l'exploitation minière. Nos spécialistes dans le domaine de l'extraction et de l'exploration minière jouissent d'une réputation bien établie dans le monde.

Les députés doivent avoir entendu parler d'un document de recherche sur l'extraction minière au Canada, qui a été publié par la bibliothèque du Parlement. On y parle de l'industrie minière qui était à l'origine entre les mains d'hardis pionniers, mais qui est truffée aujourd'hui de véritables écumeurs assoiffés de profits qui nous dépouillent de ressources naturelles irremplaçables. Il est indiqué dans le rapport—et je veux pour ma part insister sur ce point—qu'il s'agit, bien sûr, de cas extrêmes. A l'instar des autres entreprises commerciales, l'industrie minière cherche à retirer des bénéfices raisonnables, et à travailler en obéissant à une série de règles rationnelles qui ne seront pas modifiées sans raison. Notre régime fiscal devrait contribuer à promouvoir la croissance saine et à long terme du secteur minier tout en assurant des recettes équitables au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux.

Toute discussion concernant l'industrie minière, monsieur l'Orateur, revient fatalement sur des sujets tels que les investissements, la prospection, le développement, la fiscalité, les marchés et les prix internationaux. Il y a également un facteur humain qui doit entrer en ligne de compte. Une mine signifie des emplois et la mise en valeur des richesses minières entraîne la construction ou l'expansion de collectivités locales. Lorsqu'un gisement de minerai s'épuise ou qu'une mine réduit ses effectifs à cause de la faiblesse des marchés ou des prix, une collectivité se retrouve alors en proie à une crise.

Atikokan, en Ontario, est une localité qui se situe dans une circonscription et qui doit faire face aujourd'hui à la triste réalité de l'épuisement rapide du gisement de minerai qui a contribué à son développement. Atikokan est une localité très développée qui compte une usine de traitement des boulettes de métal et d'autres infrastructures nécessaires à la poursuite d'activités minières. Ce dont elle a maintenant besoin est d'un autre gisement de minerai. Il se trouve qu'il existe non loin de là à Bending Lake, un gisement de minerai de fer suffisamment rapproché d'Atikokan pour que cette dernière localité puisse subsister, si l'on transportait les concentrés sous forme de boue par un pipe-line jusqu'à l'usine de traitement des boulettes. Malheureusement, à cause d'un excédent de stock de boulettes de fer dans la région des Grands lacs, il a été

annoncé qu'il n'était pas possible pour le moment de réaliser le projet de développement de Bending Lake.

La publication d'une telle nouvelle dans le cahier des affaires du *Globe and Mail* ne recevra probablement qu'un coup d'œil distrait de la plupart des lecteurs mais à Atikokan les répercussions de cette décision se font durement ressentir. Le projet de Bending Lake aurait pratiquement garanti le plein emploi aux 600 employés qui travaillent actuellement pour la compagnie Steep Rock à Atikokan et qui seront licenciés d'ici un an environ.

La Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés a effectué une étude ou, si vous voulez, a présenté un rapport de fond intitulé «les caractéristiques sociales des villes à industrie unique au Canada». Plusieurs localités minières se classent dans cette catégorie. En résumé, le rapport a souligné le caractère précaire de ces localités et révélé à quel point l'incertitude quant à leur avenir donne à leurs habitants l'impression de partager un avenir commun. Le rapport signale entre autres choses les sentiments de dépendance, d'impuissance, de résignation et de fatalisme que l'on constate dans la population. Je signale ce phénomène social, monsieur l'Orateur, car il est tellement facile de ne parler d'industrie minière qu'en termes de statistiques et de manquer ainsi d'en discerner la dimension humaine. Les programmes et les politiques des gouvernements doivent tenir compte de plus en plus de cette réalité.

Le rapport de la commission royale que j'ai mentionné s'appuie sur une étude réalisée en 1971 par Rex Lucas intitulée «Minetown, Milltown, Railtown: Life in Canadian Communities of Single Industry». M. Lucas a identifié quatre étapes dans le développement des localités à industrie unique et ceux d'entre nous qui représentent des régions minières connaissent très bien ces étapes.

La première est celle de la construction et on y retrouve alors une population très mobile disposée à faire quelques brefs sacrifices en échange de revenus substantiels.

Alors que l'étape de la construction n'est pas encore achevée, commence la deuxième, le recrutement. La société cherche à embaucher des travailleurs professionnels et des manœuvres. L'implantation de ces gens-là est souvent très difficile. Il faut construire une nouvelle agglomération ou encore en agrandir une qui est déjà là. Les nouveaux arrivants cherchent essentiellement un emploi. Mais le roulement démographique demeure très élevé. Beaucoup de jeunes couples, par exemple, quittent peu après leur arrivée, faute d'emplois pour les femmes et aussi le manque de commodités du milieu. Sans compter l'absence de distractions, d'installations pour se récréer.

C'est à ce moment-là que les gouvernements pourraient apporter une certaine aide financière à la mise en place d'infrastructures. Dans son budget, le ministre des Finances (M. Chrétien) propose d'accorder aux nouvelles mines les avantages de l'amortissement du coût des installations et de l'organisation sociale de leur agglomération. C'est un pas dans la bonne voie et ce geste devrait résoudre certains problèmes inhérents à la mise en exploitation de nouvelles mines. A mesure que s'améliorent les conditions de logement et de vie communautaire, le roulement de la population s'atténue de même que certaines catégories de problèmes sociaux.

La troisième étape est celle de la transition au cours de laquelle l'administration de la collectivité passe des mains de la